No III |

ARRÊTÉS

Le 13 NOVEMBRE 1997

3RENNILIS FINISTÈRE

Code Postal: 29690

Tél. 98.99.61.07 Fax 98.99.67.67 ARRETE MODIFIANT LE SALAIRE DE LA GERANTE DE L'AGENCE POSTALE

Le Maire de la Commune de BRENNILIS,

- . Vu le Code de l'administration communale, livre IV, titre II,
- . Vu la loi $n^{\circ}82-213$ du O2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes et des Départements,
- . Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 février 1988, revisant l'indemnité mensuelle de la gérante de l'agence postale.
- . Vu la convention "réorganisation des services postaux" signée le 30 juin 1997 entre la Mairie et la Poste.

ARRETE

Article 1: Mme JAFFRE Anne Marie, née FOLLOROU, née le 19 décembre 1947 à PLONEVEZ DU FAOU (Finistère), gérante de l'agence postale depuis le 26 avril 1973, sera rémunérée en totalité par la Commune, avec effet au 1er septembre 1997.

Article 2: Mme JAFFRE assurera la permanence de l'agence postale du lundi au vendredi de (8H3O-12h) et (13H3O-16h3O) et le samedi de 8h3O à 12 heures. (soit 157 h par mois).

Article 3 : la rémunération de l'intéressée sera basée sur l'indice brut 268, majoré 263.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

.Mr le receveur Municipal,

.Mr le Sous-Préfet de CHATEAULIN,

. à l'intéressée.

Fait à BRENNILIS le 13 novembre 1997.

Le Maire,

l'intéressée,



JAFFRE Anne-Marie

Tall re Anne Jarie

(= 36h/semaine)

18.NOV. 1997
SOUS PREFECTURE
29150 CHATEAULIN